

royaliste



BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN



***FAUT-IL
CRAINdre
REAGAN ?***

M 2212 - 331 4,5 F 5 FEVRIER AU 18 FEVRIER 1981 - 11ème année - N° 331 - 4, 50 F

Suite et fin, Nous voici ainsi arrivés au terme de l'aventure «Sécurité et Liberté», dirigée de haute main par le garde des Sceaux.

Saisi par les députés socialistes et communistes et par le groupe socialiste siégeant au Sénat, le Conseil constitutionnel ayant eu à examiner le texte de la «loi Peyrefitte» a, mis à part quatre articles (sur les cents qui constituent le texte de cette loi), déclaré celui-ci conforme à la Constitution. M. Peyrefitte, le jour même où était connu le verdict du Conseil, s'en déclarait «très satisfait» (Le Monde du 23 janvier).

Des quatre annulations d'articles auxquelles procéda le Conseil, seule la première suscita quelques commentaires dans une presse qui dans l'ensemble fait preuve d'une grande résignation devant l'attitude du Conseil Constitutionnel. La «principale annulation» porte sur le délit d'audience des avocats : «La commission mixte paritaire, explique le Matin de Paris, avait en extrême, introduit un article 66, qui stipulait que le président d'un tribunal pouvait, «lorsque l'attitude d'un avocat compromet la sérénité des débats» décider de l'écarter de la salle d'audience «pour une durée ne pouvant excéder deux jours». Le critère choisi, celui de «sérénité» ouvrait la porte à de regrettables excès. Notons cependant que M. Peyrefitte a annoncé dès le mercredi 21 janvier qu'il déposerait au mois d'avril un nouveau texte sur le délit d'audience, tenant compte de l'annulation du Conseil. A suivre avec intérêt ...

Les trois autres dispositions annulées (articles 92,94 et 100 alinéa 2) sont en général qualifiées de «mineures» ou «relativement mineure». Elles concernent les dispositions prévues en faveur des victimes et la règle de la rétroactivité des lois pénales nouvelles plus douces que celles qu'elles remplacent.

Alors que nous reste-t-il aujourd'hui ? Une loi qui octroie au pouvoir policier «un degré de puissance qu'il n'avait jamais connu depuis qu'existe la République (!)» (Le Monde du 1er janvier).

Force est de constater qu'une nouvelle fois le pouvoir a profité d'une démobilité de l'opinion publique, entretenue dans un climat d'insécurité et d'incertitude, que ce soit dans le domaine économique, le domaine social ou politique, face à l'incurie de la droite et le peu de crédibilité de la gauche.

l'idéologie de la "sécurité"

«Il est notoire (aussi) que le corps judiciaire était majoritairement hostile à «Sécurité et Liberté», notait Philippe Boucher dans Le Monde du 23 janvier. Le Syndicat de la magistrature ne dénonçait-il pas ce qu'il convient désormais d'appeler la «loi Peyrefitte» comme «la législation pénale la plus rétrograde depuis Vichy» ? Le Mouvement des Démocrates de Michel Jobert ne considère-t-il pas que la nouvelle loi «limitera désormais la liberté de circuler» ? Ne regrette-t-il pas que les parlementaires -on pourrait maintenant ajouter : sénateurs et membres du Conseil Constitutionnel- qui ont voté la Loi «aient considéré la violence et la peur dans la société avec d'aussi courtes vues, comme

le leur demandait un gouvernement soucieux, pour son confort d'imposer une démocratie recroquevillée ? (Le Monde du 23 décembre). Certes. Et l'opposition, toutes opinions confondues, fut grande.

Nombreux furent ceux qui mirent leurs derniers espoirs dans la décision que devait prendre le Conseil constitutionnel. Aussi, dur a été le choc. On parle de «recul», de «soucis d'opportunité politique» (Le Matin de Paris).

«La démocratie en sursis» titrait Le Monde du 1er janvier. Les Français ont-ils bien saisi l'importance réelle de cette nouvelle loi ? S'il est permis de s'en référer à cette lettre d'un lecteur du Monde on peut percevoir les accents de

cette France qu'on dit profonde. Malheureusement seuls les contrôles d'identité ont retenu l'attention de ce brave citoyen, à la conscience tranquille, ne sortant jamais sans papiers et pour qui seuls le «loubard», «l'agitateur politique venu en France pour y manigancer des complots» et «la minette fugueuse» feront l'objet de la très légitime rigueur policière. Aussi, comme tous les «gens normaux» (sic), ses congénères, il peut crier «Vive la police» (23 janvier).

Le garde des Sceaux, et le gouvernement, ont parfaitement su exploiter cet état d'esprit, d'ailleurs savamment maintenu. Voilà à peine quelques semaines un sondage SOFRES publié dans le Journal du Dimanche du 4 janvier, révélait que 63% des Français étaient en faveur de la peine de mort, le pourcentage le plus élevé depuis novembre 1972, peu avant l'exécution de Claude Buffet et Roger Bontemps.

«Qu'importe aux partisans de la loi la nécessité d'une véritable lutte contre la véritable criminalité, celle des milieux d'affaires, dont la répression a considérablement marqué le pas au cours du dernier septennat, celle des vols et des cambriolages, où l'absence de moyens et le manque de formation de la police judiciaire se traduisent par une baisse du taux d'élucidation de ces infractions. Qu'importe des prisons surpeuplées au delà des normes de sécurité...» (Me Jean-Paul Lévy, Le Quotidien de Paris).

Qu'importe tout cela en effet au président/candidat Giscard qui, en frappant un grand coup, s'assure en renforçant, au détriment de la liberté, la sécurité - celle de son gouvernement présent, et qui sait, ainsi qu'il l'espère, celle de son gouvernement prochain ?

Jacques BLANGY

l'autre presse royaliste



BULLETIN - REPONSE A RETOURNER A ROYALISTE

Nom : Prénom :

Adresse :

- ☐ commande le dernier numéro des Cahiers Royalistes (13 F)
☐ commande le dernier numéro de Royaliste Université (3 F)
☐ s'abonne aux Cahiers Royalistes pour 4 numéros (normal : 35 F; soutien : 50 F)
☐ s'abonne à Royaliste-Université pour 5 numéros (normal : 10 F; soutien 30 F)

règlement à l'ordre de «Royaliste», CCP 18 104 06 N Paris

Total du versement :

royaliste

17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris. Téléphone : 297-42-57
 C.C.P. Royaliste 18 104 06 N Paris

* Changements d'adresse : joindre la dernière bande d'abonnement et 4 F en timbres pour les frais.

* Les illustrations et les photos de ce numéro ont été fournies par le groupe audiovisuel et sont la propriété du journal.

Directeur de la publication : Yvan AUMONT.
 Imprimé en France - Diffusion : N.M.P.P. - Numéro de commission paritaire : 51 700.

promesses raffinées

Un éminent philosophe a déclaré un jour : «l'agriculture, c'est le pétrole de la France». Fort de ce précepte, et à grands renforts de publicité, M. Giraud vient d'annoncer que les voitures fonctionneront bientôt à l'aide du pétrole vert, le «carburol». Voilà une excellente idée -surtout en période électorale- mais à condition qu'on ne se moque pas du monde.

Le pompeux néologisme de «carburol» désigne un ensemble de produits de la famille des alcools ou des éthers. Ce peut être de l'éthanol ou des mélanges acétano-butyliques, véritables dérivés agricoles (à partir du topinambour, de la betterave à sucre, de la canne à sucre...), mais dont le prix de revient en France notamment, n'est pas du tout compétitif, surtout si l'on veut maintenir le revenu des agriculteurs. De plus, les terres agricoles ne sont pas extensibles : si l'on voulait faire rouler l'ensemble des voitures françaises avec de l'alcool de betterave, il faudrait cultiver celle-ci sur 5 millions d'hectares, c'est à dire multiplier par 13 la surface des terres betteravières ! En outre, le bilan énergétique est négatif : l'énergie nécessaire à la production de l'éthanol (culture, récolte, transformation...) est supérieure à celle que l'éthanol peut lui-même dissiper.

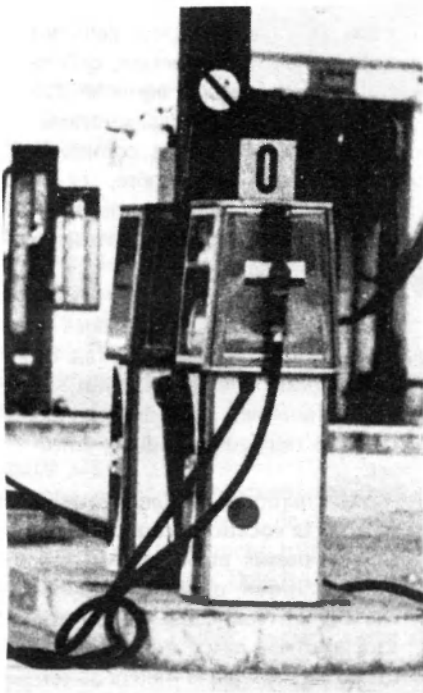
L'autre type d'alcool, plus intéressant, est le méthanol qui peut être aussi bien tiré de certains résidus végétaux (paille, taillis,...) que du bois, du charbon ou du gaz. En fait, seules ces deux dernières filières sont économiquement viables et réalisables sur une grande échelle industrielle, ce qui écarte toute contribution agricole importante à l'obtention de carburol.

UNE ECONOMIE DE BOUTS DE CHANDELLE

Deux actions sont envisagées : la première, à court terme, est d'adjoindre jusqu'à 10% de carburol au super. Le problème, c'est que, dès qu'on dépasse un taux de 5%, l'alcool attaque certains éléments de la voiture (canalisations, réservoir) ou certains matériaux (plomb, zinc, caoutchouc). Donc, à moins de modifier fortement le véhicule, il faut limiter à 5% le taux de carburol.

De plus, le carburol augmente

ment plus élevé, on se demande finalement ce qu'on va gagner dans l'affaire. De toute façon, si l'idée de remplacer une partie -aussi infime soit-elle- de pétrole par autre chose n'est pas mauvaise en soi, on se demande pourquoi on n'y a pas pensé depuis 1973.



la consommation de la voiture, en même temps qu'il en abaisse les performances. Ce qui fait que joindre 5% de carburol ne fait finalement économiser que 2,5% de super. Comme les supercarburants ne représentent que 14% de nos approvisionnements pétroliers, on aboutit en fait à une économie de 0,35% de pétrole (environ 350.000 tonnes par an), ce qui ne va pas chercher très loin. Sachant en outre qu'on consomme plus d'énergie pour fabriquer du carburol que du super, et que son prix de revient est sensible-

UN AVENIR INCERTAIN

La seconde action envisagée à long terme consiste à concevoir des véhicules fonctionnant avec 50% de carburol. La technique est connue puisque, au Brésil, existent déjà de telles voitures. Outre que le délai de lancement de nouveaux modèles ne laisse entrevoir leur développement qu'à l'horizon 90, on peut se poser la question de savoir d'où viendra l'alcool, puisque l'éthanol n'est disponible qu'en quantités limitées et que la fabrication de méthanol nécessite la mise au point d'une infrastructure industrielle qui n'existe pas encore. De plus, les filières les plus rentables sont celles du méthanol dérivé du charbon, ou du gaz naturel... importés !

En fait, l'affaire carburol se résume surtout à une opération publicitaire : tenter de se concilier les agriculteurs, les écologistes, les betteraviers et de se montrer déterminé à diminuer la facture pétrolière, tout en ne faisant pas grand chose. Bref, prévoir le troisième millénaire, mais avec les yeux surtout fixés sur avril 81.

Christian CHABANNE



facts : le jeu du pouvoir

Depuis le début de l'année universitaire, Dijon, Besançon, Strasbourg, Perpignan et Paris (Nanterre) se sont révoltés, révoltés contre la réforme des habilitations, la loi Sauvage où les descentes du G.U.D.

Ces luttes étudiantes ont quelque chose d'original : elles se font sans les syndicats étudiants, qui tentent désespérément de les récupérer. Ces syndicats, discrédités par leurs luttes intestines et leur constante rivalité qui écœurent les étudiants. Fait plus grave, les syndicats ne cherchent pas à expliquer l'enjeu politique du problème, car ils ne sont eux-mêmes, que les courroies de transmission de partis incapables de formuler des propositions constructives.

Le scénario de ces luttes est en fait souvent le même : sans les syndicats on décrète la grève générale qui dure 8 ou 15 jours, parfois plus, on défile dans la rue, on informe comme on peut, on essaie de se faire recevoir par le rectorat qui laisse d'abord aller les choses (il est bon d'effrayer le Français moyen en cette période) puis fait ensuite des promesses évasives, et le mouvement se termine de guerre lasse, pour recommencer ailleurs. De toute façon, cela inquiète l'électorat, et permet à Giscard de gagner des voix.

Quand, comme à Paris, les choses sont trop calmes (les étudiants se sentent peu concernés par les problèmes d'habilitation, ils n'auront pas à s'exiler), le GUD reprend le slogan de Mme Saunier-Seïté : «chassons les rouges des universités» et fait une «descente» à Tolbiac ou à Nanterre. Il s'en suit un mouvement légitime de protestations étudiantes, que les syndicats tentent de récupérer, le gouvernement d'exploiter.

Pour Giscard le but est double. A long terme, instaurer en France une société élitiste et pour cela sélectionner impitoyablement les étudiants «intéressants» en abandonnant les autres à leur sort. A court terme, se servir de l'agitation étudiante comme d'un épouvantail. Malheureusement beaucoup d'étudiants refusent de voir ces aspects politiques et font, par là même, le jeu du pouvoir.

Jean-Marie TISSIER

(1) Sur l'ensemble de ces questions on pourra lire le dernier numéro de «Royaliste-Université», franco 3 F.,

solidarité avec solidarité

La Pologne reste présente à la «une» des journaux. La grève pour le «samedi libre», les négociations serrées entre Solidarité et le gouvernement, la perpétuelle bascule entre le dialogue et l'épreuve de force relancent quotidiennement l'intérêt pour la situation polonaise. Mais on peut déjà dégager quelques enseignements fondamentaux.

L'unanimité de nos discours fait illusion. Certes, personne ne souhaite une intervention militaire en Pologne. Ni les P.C. occidentaux qui, depuis Budapest, Berlin, Prague et Kaboul, sont forcés de charger nommément le frère soviétique du poids des erreurs, ou des crimes, qui ne doivent en aucun cas venir éclabousser ici ce qui leur reste d'idéologie.

Ni les sociaux-démocrates et libéraux au pouvoir, dont la tactique de collaboration économique avec l'Est pâtirait d'une crise internationale, ce qui ébranlerait les fondements de leur règne.

Ni, bien sûr, les «faucons», pour autant qu'il y en ait actuellement en Europe, qui nous savent incapables d'une riposte militaire et attendent du nouveau président américain un rééquilibrage rapide des forces en vue d'un conflit qu'ils jugent inévitable.

Ni enfin l'U.R.S.S., parce qu'une partie de l'armée polonaise résisterait, que plus de la moitié des membres de son Parti Ouvrier sympathise avec le nouveau syndicat, enfin parce que des mouvements de grèves couvent en R.D.A., en Hongrie, en U.R.S.S. même, et qu'une opération militaire en provoquerait sans doute l'extension.

Donc, pas d'intervention, disent-ils. Mais simultanément, à mesure que le mouvement polonais s'affermirait et s'incarnerait, il nous apparaît sous son vrai jour.

— Affirmation en acte de la libre association corporative, dans la plus pure et la plus ancienne tradition ouvrière, c'est-à-dire ni comme levier de subversion révolutionnaire, ni comme «partenaire social» agréé par le gouvernement, mais comme agent principal et responsable de la vie de l'entreprise, tant pour la maîtrise des condi-



tions de travail que pour celle des objectifs de la production, qu'elle soit industrielle ou agricole. Capacité à imposer des solutions, même auto-restrictives comme le rationnement alimentaire, et le choix des priorités comme le logement social ou l'équipement de la paysannerie privée.

— Affirmation du droit à la communication sociale malgré le monopole pratiqué du fait de la structure même de l'état, et particulièrement au droit d'expression religieux, syndical, culturel.

— Affirmation de l'identité nationale, de la vocation propre à la nation au-dessus et au-delà du système politique, qu'il n'est pas inutile de mettre en cause en tant que «socialisme», parce que l'objectif est de le plier, de le mettre au service d'une éthique religieuse, sociale, historique correspondant à la Pologne.

Donc, à mesure que le temps passe, et que s'accumulent les raisons raisonnables de la non-intervention, les motifs qu'il y aurait pour mettre le holà augmentent. A quel point des deux courbes s'opèrera la rupture ?

Dans l'intervalle, il ne nous suffit pas, quant à nous, de faire des vœux pour que l'U.R.S.S. laisse faire, et que les Polonais, modérés par l'Eglise, n'en fassent pas trop. Il nous importe de mesurer les ambitions de Solidarité pour en nourrir les nôtres.

Ce que des partis prisonniers de la puissance ne peuvent envisager, ce que les dirigeants prisonniers du désordre établi qui leur rapporte, refusent, ce que les otages des blocs et des systèmes ne conçoivent même pas.

Etre concrètement, ici même, solidaires de Solidarité.

Luc de GOUSTINE

NATION FRANÇAISE

quand rhône-poulenc licencie

Rhône-Poulenc va envoyer 4000 personnes rejoindre les quelque 1.600.000 chômeurs «officiels» que compte déjà notre pays. C'est le moment choisi par M. Ceyrac pour décerner un satisfecit à M. Barre.

Pris dans les difficultés du secteur textile, RP va fermer deux usines et réduire le personnel des autres établissements. En trois ans sa filiale textile a vu ses effectifs «fondre» de 13.000 à 8.000 personnes; c'est à nouveau 4000 employés qui, notamment par le biais de la «retraite anticipée», voient leur emploi disparaître. A quoi est dû ce «dégraissage» (le mot est affreux, sauf, peut-être, si l'on pense à M. Barre) ?

De l'aveu du PDG «l'accroissement des importations d'articles transformés (plus de 20%) et les importations de fibres et de fils en provenance des Etats-Unis» (1)

ont conduit RP à prendre cette décision. Cette affaire constitue une illustration supplémentaire des ravages engendrés par le libéralisme et le «laissez faire, laissez passer». Elle est exemplaire à plus d'un titre. La Communauté européenne se révèle une fois de plus incapable de résoudre ce problème puisque les groupes britanniques ICI, néerlandais AKZO et italien Montedison se trouvent dans la même situation. Par ailleurs, la très libérale Amérique, qui sait être la nation la plus protectionniste du monde lorsqu'il s'agit de son marché intérieur, profite du laxisme de la C.E.E.

Faut-il une fois de plus redire

les méfaits de la «fortune anonyme et vagabonde» ? Faut-il répéter la logique folle de ce système nous mène à la catastrophe ? N'aurait-il pas fallu protéger efficacement pendant quelques années ce secteur pour lui permettre de se reconvertir en évitant une pareille déroute ? Il semble que ces temps-ci on commence à comprendre dans certains milieux (notamment du côté de la CFDT) la nécessité d'un protectionnisme limité mais sérieux.

En revanche, M. Ceyrac illustre à merveille un certain patronat de droit divin auquel la «crise» n'a rien appris, mais qui entend ne rien oublier de ses privilèges. A commencer par celui de distribuer des satisfecit; le 21 janvier il déclarait au Monde : «Il serait équitable de reconnaître le rôle à mon avis capital qu'a joué R. Barre au

cours de ces 4 dernières années». Capital, certes ! Pourtant quelques lueurs de bon sens traversent l'esprit de ce patron éclairé : «la faiblesse du dollar en 1979 et au début 1980 a permis aux industriels américains du secteur textile de pénétrer le marché français avec une redoutable efficacité.» Mais pour lui «la véritable réponse, c'est l'effort de productivité... avec 4000 chômeurs de plus ! Il n'imagine pas qu'une action internationale menée par la France (et soutenue par d'autres nations elles aussi concernées) puisse chercher à modifier «l'ordre» actuel des choses, et compléter un protectionnisme limité mais efficace.

Jamais la collusion entre un pouvoir qui est l'émanation du capitalisme financier et un patronat rétrograde et aveugle ne sera apparue plus clairement.

A. SOLARI

philippe de saint-robert :

"retrouver un dialogue avec la libye"

Royaliste : Pourquoi la France qui vient de subir un sérieux revers diplomatique par la victoire des légions islamiques et la fusion de la Libye avec le Tchad a-t-elle laissé le champ libre au colonel Kadhafi ?

Philippe de Saint Robert : Le problème du Tchad est très antérieur à l'arrivée au pouvoir du colonel Kadhafi en Libye il y a dix ans. Et par conséquent, il ne faut pas voir cette question à la seule lumière de l'intervention libyenne. Mais il faudrait par ailleurs examiner la politique de la Libye à la lumière des nombreuses erreurs commises à son égard par la diplomatie giscardienne depuis 1974. Il y a le problème de l'Afrique noire en général, et de la politique de la France dans cette région du monde, et celui du Tchad en particulier, qui n'est pas un pays comme les autres, mais au contraire fait de bric et de broc et dont vous savez qu'il n'a jamais constitué, que ce soit avant ou après l'indépendance, une entité nationale évidente.

Pour ce qui est de la politique française en Afrique Noire, Georges Pompidou avait compris qu'il fallait que la France n'apparaisse pas comme continuant sous une autre forme une quelconque politique coloniale et il était conscient qu'il fallait tourner la page coloniale. Pour lui les intérêts français devaient se débrouiller en Afrique, mais la politique de l'Etat devait être autre que celle de ces intérêts. Ce qui ne pouvait résoudre le problème du Tchad, celui-ci étant spécifique. En 1969, il y avait eu la révolution libyenne qui avait renversé une vieille dynastie aliénée aux puissances anglo-saxonnes, et Georges Pompidou avait parfaitement vu qu'il y avait là une chance particulière de coopération qui s'offrait à la France. Pourquoi ? Parce que cette révolution s'était faite contre la présence militaire anglo-saxonne en même temps qu'avec l'appui d'un Islam rejetant le matérialisme incarné par l'Union Soviétique. La France paraissait alors dans une position appropriée pour offrir à la Libye une troisième voie lui permettant de prendre du champ par rapport aux puissances anglo-saxonnes sans pour cela que ce nouveau gouvernement arabe ne prenne le chemin de Moscou. Aussi, le Président Pompidou avait-il mis en œuvre une grande politique de coopération avec la Libye, qui a parfaitement fonctionné de 1969 à 1974, politique de coopération



dont le plus spectaculaire effet fut la vente d'environ soixante-dix Mirages français, mais qui comportait en réalité beaucoup d'autres aspects d'aide, d'assistance et de coopération, même dans les domaines culturels ou médicaux, ce dont on parlait moins car cela ne permettait pas de faire les manchettes des journaux. Et le Président Pompidou m'avait dit qu'il avait l'intention de poursuivre cette politique, quels que soient les cris des uns comme des autres. Et puis, en 1974, Giscard vint, croyant tout savoir mieux que tout le monde. Et il a très rapidement changé la politique arabe de la France tout en affectant de la continuer. J'ouvre une parenthèse : il y a à l'arrière-plan le problème palestinien et celui du Proche-Orient : Pompidou avait immédiatement compris que la politique de Sadate conduirait ce dernier à lâcher les Palestiniens, à servir les intérêts américains au Proche-Orient, et à retourner sa veste. Il m'avait dit très clairement que lui, il ne comptait pas cautionner cette politique, qu'il ne voulait pas que « la France cautionne, selon ses propres termes, la capitulation égyptienne ». Par conséquent sa politique libyenne était l'expression de sa prise de

conscience de ce que le monde arabe allait se diviser, comme c'est en effet arrivé à Camp David, et de ce que la France ne devait pas être du côté ceux qui capitulent. Giscard, qui ne connaissait rien à la réalité politique du Proche-Orient et qui n'avait pris que des positions hostiles dans le passé à la politique extérieure tant du Général de Gaulle que de Georges Pompidou, s'est crû extrêmement malin en opérant un rapprochement, à ce moment-là, avec le Président Sadate, et ce bien évidemment aux dépens du régime libyen qui était déjà mal avec Sadate. Et il apparut à nos gouvernants qu'il était plus judicieux d'être bien avec l'Egypte qui apparaissait comme un pays puissant, bien que fort pauvre, qu'avec cette pauvre petite Libye qui semblait mineure sur l'échiquier international, au Proche-Orient comme en Afrique, et dont on ne voyait pas les immenses ressources et l'immense ambition. Alors l'effet n'a pas manqué de suivre : peu à peu la Libye, ayant perdu le soutien de la coopération française, prend le chemin de Moscou et l'on a commencé à s'en plaindre et à trouver des justifications à notre attitude dans des faits qui étaient précisément la conséquence même

de notre abandon de la Libye.

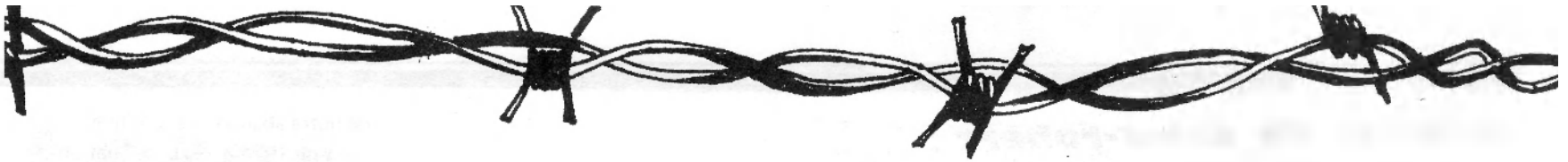
Et de 1974 à 1979 les relations franco-libyennes n'ont pas cessé de se dégrader. Et la Libye a entrepris au Tchad en particulier et en Afrique francophone en général, une politique beaucoup plus agressive à notre endroit que si nous avions continué notre coopération avec elle. Du temps de Georges Pompidou, les affaires du Tchad se traitaient entre Paris et Tripoli et nous avions recours à la diplomatie libyenne pour arranger les problèmes que nous posait le Tchad. Alors qu'aujourd'hui, ce qui est rompu étant rompu, nous nous trouvons dans une position délicate qui remet en cause toutes nos amitiés africaines. La France s'est retirée du Tchad, sans d'ailleurs que la Libye y soit pour rien, simplement parce que le Tchad nous le demandait; mais la conséquence a été que la Libye a été tentée de remplir le vide laissé par notre départ. Mais je ne crois pas que cette ambition libyenne ait un grand avenir, car elle va se heurter d'une part aux mêmes problèmes que nous avons connus nous-mêmes et n'avons pas su résoudre, et d'autre part à l'opposition de toute l'Afrique noire.

Royaliste : Quelle peut-être à l'heure présente la politique de la France en Afrique ? Et vis-à-vis du Tchad ?

Philippe de Saint Robert : Le rôle de la France n'est pas de soutenir, comme elle fait actuellement, des régimes comme ceux de Bongo au Gabon, de Mobutu au Zaïre, ou celui qui a remplacé Bokassa en Centrafrique. Il y a eu depuis 1974 la politique des amitiés personnelles et des menus plaisirs. Notre seule stratégie possible en Afrique est d'empêcher la rivalité, dans cette région, entre les deux blocs, d'empêcher que l'Afrique ne soit livrée, comme l'est aujourd'hui le Proche-Orient, à leur double impérialisme. Alors qu'au contraire, Giscard et ce dès 1974, a tenté d'attirer les Etats-Unis en Afrique, jusqu'à pratiquement les pousser à y faire des interventions armées. La diplomatie française ne doit pas être l'avant-garde de l'hégémonie américaine en Afrique. En ce qui concerne la Libye il faut rétablir avec elle une politique de coopération et de confiance, sans que cela signifie de notre part une quelconque faiblesse sur la question du Tchad.

Mais comme je l'ai dit, il ne faut pas s'exagérer le danger que représente la Libye. Alors qu'au contraire de nombreux intérêts nous dictent de retrouver avec elle un dialogue.

propos recueillis par
Philippe Labarrière
et Axel Tisserand



**entretien avec Richard Reoch,
chef du service de presse d'Amnesty
International :**

militants des droits de l'homme

On parle de « nouveaux militants », ce sont des hommes et des femmes parfois décus par un combat politique mené antérieurement. Ils ont décidé d'œuvrer efficacement pour les droits de l'homme, aujourd'hui, sans se soucier des idéologies. Ils militent à « S.O.S.-médecins » ou « Médecins sans frontière », luttent pour « un bateau pour le Vietnam » ou, plus modestement, travaillent avec « A.T.D.-Quart-Monde ». Les militants d'« Amnesty International », que nos vendeurs à la criée rencontrent sur les marchés, participent du même état d'esprit (refus d'entrer dans le débat idéologique, souci d'efficacité immédiate). Et le fait que leur association soit actuellement en butte aux critiques les plus vives d'une droite qui lui reproche ses imprudences (alors que d'autres lui reprocheraient plutôt d'être timorée) ne diminue en rien notre intérêt pour l'action de ces gens qui, à mains nues, prétendent faire reculer les dictatures et sauver des vies humaines, à « l'Est » comme à « l'Ouest ».

■ **Royaliste :** Amnesty International s'occupe des prisonniers d'opinion. Mais en question d'approche nous voudrions vous demander, Richard Reoch, ce que vous pensez des moyens de répression plus insidieux, mais probablement beaucoup plus efficaces qu'emploient les gouvernements du bloc occidental, par leur contrôle des médias et celui des institutions ?

Richard Reoch : Amnesty a conscience de ce problème. Cependant notre action se limite aux trois cas suivants :

1/ l'emprisonnement ou la détention d'un prisonnier d'opinion. Un prisonnier d'opinion est quiconque se retrouvant en prison à cause de ses convictions, de la couleur de sa peau, de ses origines ethniques, de son sexe, de sa religion ou de sa langue, pourvu qu'il n'ait pas préconisé l'usage de la violence ni eu recours à la violence. Nous avons à l'heure actuelle à traiter quelque 5.000 cas répondant à l'une ou l'autre de ces définitions. Pour cette catégorie de prisonniers, nous n'avons aucune hésitation à faire pression sur les gouvernements concernés afin qu'ils libèrent sans délai tout prisonnier d'opinion, quelle que soit la législation en vigueur. Ain-

si, par exemple, bien qu'il existe en U.R.S.S. une loi autorisant les poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne accusée d'activités anti-soviétiques, nous considérons quiconque faisant l'objet de telles poursuites comme prisonnier d'opinion.

2/ l'emprisonnement d'un prisonnier politique. Pour définir ce qu'est un prisonnier politique, l'on peut choisir l'une des trois démarches suivantes :

- On peut prendre en considération les motivations de la personne emprisonnée, quel que soit le crime dont elle est accusée. En d'autres termes il est possible de distinguer - ainsi qu'il a été fait en Inde - entre motivations d'ordre public et motivations personnelles, au sujet du même crime.

- On peut tout simplement procéder à l'examen de la législation en vigueur et conclure que l'on est en présence d'un type de législation de nature politique. Par conséquent quiconque est emprisonné sous ce régime juridique est un prisonnier politique.

- La troisième démarche consiste à évaluer les motivations que peuvent avoir les autorités pour emprisonner telle ou telle personne, ici encore quelle que soit la législation en vigueur, qu'elle soit ou

non de nature politique. Ainsi lorsque l'ancien président Ali Bhutto fut pendu au Pakistan, après avoir été déclaré coupable d'avoir commis un meurtre, le fait que sa peine n'ait pas été commuée représente une décision d'ordre politique.

Nos efforts en faveur des prisonniers politiques sont d'ordre plus général qu'ils ne sont lorsque nous avons à nous occuper de prisonniers d'opinion. Nous ne demandons pas - comme nous le faisons pour les prisonniers d'opinion - la libération immédiate et sans conditions de tous les prisonniers politiques. Ce que nous réclamons, c'est que leur procès ait lieu dans des délais rapides et de façon équitable, en accord avec les règles internationales dans ce domaine.

Malheureusement ceci est devenu pour nous un énorme problème, car un nombre croissant de pays ont maintenant recours à la détention préventive. Celle-ci permet à la police de détenir une personne pour, dans certains cas, une période quasi illimitée, et sans qu'il soit besoin de fournir un chef d'accusation quelconque, et sans garantie de procès ou de droit à un avocat. Amnesty constate que ce phénomène a pris de l'ampleur durant les 20 années qui se sont écoulées depuis sa fondation. A l'époque la répression en matière politique tendait à suivre un schéma traditionnel, caractérisé par de grands procès et des peines de prison fixes.

3/ Enfin, nous intervenons dans le cas où des prisonniers sont torturés ou exécutés. Notre base de travail est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui s'applique également à tous les membres de la grande famille des peuples. Bien qu'il soit de mode aujourd'hui d'affirmer que les droits de l'homme sont un luxe dans les pays en voie de développement, nous nous opposons à cette vue qui tend à institutionnaliser la politique d'un progrès à deux vitesses, politique qui sous sa forme la plus crue est bien sûr l'apartheid. Ceci tend effectivement à faire valoir dans le domaine des droits de l'homme la ligne de partage Nord-Sud. Et c'est parce que nous refusons une telle attitude que nous jouissons d'un grand crédit auprès des peuples du Tiers-Monde.

■ **Royaliste :** Quels sont les avantages dont a bénéficié Amnesty International depuis 1977, date où votre association s'est vue décerner le Prix Nobel de la Paix ?

Richard Reoch : En gros l'on peut faire mention de trois avantages, dans des domaines variés. Un avantage à long terme, que l'on peut qualifier de philosophi-

que. En décernant le Prix Nobel à Amnesty, le comité responsable a reconnu explicitement qu'il existait un lien entre la question de la paix et celle des droits de l'homme, ce qui semble aller de soi en 1980, puisque cette année encore le Prix a été attribué à un militant faisant campagne pour le respect des droits de l'homme : Esquivel. Cependant avant 1977, l'on avait tendance à lier le Prix Nobel de la Paix aux efforts de ceux qui préconisaient le désarmement ou proposaient des solutions aux conflits armés. En 1977 il y a eu reconnaissance du fait qu'en œuvrant



pour les prisonniers victimes des persécutions politiques, nous avons affermi les bases de la Justice et donc de la Paix.

Des avantages immédiats, c'est-à-dire non seulement la publicité que nous avons alors reçue, mais surtout le fait qu'Amnesty International en tant que source d'information et en tant qu'organisation a acquis une plus grande crédibilité auprès des journalistes.

Des avantages aussi au niveau diplomatique, au niveau de nos relations avec les différents gouvernements. Ceux-ci désormais ne peuvent plus nous claquer la porte au nez, ce qui serait aujourd'hui, du point de vue de la politique mondiale, inacceptable puisqu'il



est établi que nous n'entrons pas en lice bardés de préjugés politiques, notre préoccupation étant de défendre les droits de l'homme ainsi qu'ils ont été définis par les Nations Unies.

■ **Royaliste : Quels ont été les effets du Prix Nobel de la Paix sur les structures d'Amnesty International et sur son efficience ?**

Richard Reoch : Notre organisation a connu un phénomène de croissance, mais pas entièrement dû à l'obtention du Nobel. Am-

U.R.S.S., ceci juste avant les J.O. En 1979 -l'année de l'enfance- nous avons sonné l'alarme au sujet du sort des enfants victimes des violations des droits de l'homme. Nous avons publié un rapport pour faire remarquer qu'aujourd'hui, l'image conventionnelle du prisonnier politique - celle d'un fanatique auteur de troubles, cherchant parfois même à aller en prison pour faire connaître sa cause - n'a plus cours. Un très grand nombre de gens ont la malchance de se trouver au mauvais endroit au moment le moins opportun pour cette «faute» ils ont à subir les plus atroces tortures. Nous avons cité des cas d'enfants torturés sous les yeux de leurs parents. Après notre campagne, en 1978, au sujet des disparitions de prisonniers en Argentine, le gouvernement de ce pays versa un million de dollars à une agence de publicité, afin de se refaire une image aux yeux de l'opinion mondiale, et maintient depuis cette campagne sur le thème «le cauchemar est terminé», un aveu intéressant qui prouve que ce «cauchemar» existait bien en Argentine.

■ **Royaliste : Quels liens entretient Amnesty International avec d'autres organisations similaires ?**

Richard Reoch : Amnesty est, il faut le rappeler, une organisation indépendante (NGO - non-governmental organisation). Toute «NGO» a ce qu'on appelle un droit de consultation aux Nations Unies. Ainsi Amnesty bénéficie de ce droit auprès des Nations Unies, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe, et nous avons aussi ce que nous appelons relations de coopération avec l'Organisation de l'Unité Africaine avec l'Organisation des Etats Américains. Ces liens officiels ne signifient nullement que nous sommes en état de dépendance vis-à-vis de ces organisations. Nous avons de cette façon la possibilité de leur fournir des renseignements, ce qui pour Amnesty International est extrêmement important. Cela nous donne aussi le droit d'informer le secrétaire des Nations Unies toutes les fois que l'on attente aux droits de l'homme dans un des pays membres et éventuellement de saisir la commission ad hoc.

■ **Royaliste : Comment fonctionne votre organisation ?**

Richard Reoch : C'est très simple. Le cœur de notre organisation est notre unité de recherche, unité de 70 personnes. C'est à elles qu'incombe la tâche d'évaluer les renseignements que nous recevons. Nous n'avons pas de sources privilégiées, nous travaillons en effet à partir de documents appartenant au domaine public et de rapports provenant de divers informateurs plus ou moins isolés.

Une décision quant à l'emploi éventuel des documents rassemblés est prise, soit au sein même de notre unité de recherche, soit à un niveau supérieur, ceci dépendant de la nature des cas étudiés. Toutes les données une fois rassemblées, nous avons le choix entre plusieurs démarches :

- dans le cas d'un prisonnier d'opinion nous préparons un dossier et nous l'envoyons à l'un quelconque des 2400 groupes que nous avons dans le monde. Des lettres sont alors rédigées et envoyées aux ambassadeurs des pays «coupables», demandant la libération du prisonnier en question. Ce faisant on peut aussi organiser une campagne de publicité à l'échelon local.

- lorsque nous nous trouvons en présence d'un cas où les violations des droits de l'homme sont l'expression d'une attitude profondément enracinée dans telle ou telle société, nous pouvons ou soumettre nos renseignements «en bloc» à la commission des droits de l'homme des Nations Unies ou nous pouvons lancer une campagne pour sensibiliser l'opinion mondiale.

- en outre si nous jugeons que nous sommes en possession de renseignements susceptibles d'intéresser les médias, nous suivons une procédure formelle : nous publions un rapport préparé pour la presse et nous avons cette règle de ne pas accorder d'exclusivité, mais de nous adresser à un éventail d'organes d'information aussi large que possible.

■ **Royaliste : Quel rôle peut jouer Amnesty International en France ?**

Richard Reoch : Tout d'abord il y a en France des prisonniers d'opinion. Ce sont les objecteurs de conscience. Nous avons là en vérité le cas le plus classique que l'on puisse trouver du prisonnier d'opinion, puisqu'ils refusent de faire usage de la violence et d'apprendre à s'en servir. Un deuxième point : nous avons eu récemment à exprimer nos préoccupations aux sénateurs français, au sujet de la loi «Sécurité et Liberté» qui vise à restreindre les garanties accordées aux citoyens.

Enfin nous faisons campagne auprès de gouvernement français afin que soit abolie la peine de mort dans tous les territoires qu'il administre.

■ **Royaliste : Qu'a représenté à vos yeux la Conférence de Madrid ?**

Richard Reoch : La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe était inter-gouvernementale, nous n'y avons envoyé qu'un observateur. Nous avons eu un représentant à la conférence des N.G.O., à Madrid, qui a eu lieu en marge de la principale.

On ne peut parler de Madrid sans mentionner Helsinki, dont l'importance première réside pour nous dans cet effort fait alors pour codifier les responsabilités au niveau international dans le domaine des droits de l'homme; avoir ensemble 35 gouvernements qui admettent que la question des droits de l'homme dans l'un quelconque des pays signataires soit aussi la responsabilité des 34 autres est un progrès indéniable. Malheureusement -et ceci bien sûr est vrai pour Madrid- les signataires des accords éventuels étant des gouvernements, ils ont d'autres questions à traiter dans un laps de temps finalement trop court.

Nous avons toujours affirmé que le problème des droits de l'homme n'a de chance d'être traité avec succès qu'à partir d'une discussion fondée exclusivement sur des faits précis et vérifiables et n'ayant comme seul but que de mettre fin à tout abus dans ce domaine et aux souffrances des victimes.

■ **Royaliste : Estimez-vous qu'Helsinki ait été à l'origine d'une nette amélioration dans le domaine des droits de l'homme ?**

Richard Reoch : Non. Toute amélioration ou toute détérioration que l'on ait pu noter s'est déroulée en marge d'Helsinki, et a eu plus à voir avec la problématique propre aux pays où on a pu l'observer qu'avec les accords d'Helsinki. L'abolition de la peine de mort au Canada illustre ce fait : voulue par le gouvernement canadien au moment où le cabinet était dans son ensemble pour la suppression de la peine de mort.

Ce qui est à retenir c'est que nous sommes au tout début d'un long processus. Ce que nous cherchons à faire ce n'est pas moins que de modifier des attitudes profondément ancrées. Notre but est de définir de nouvelles normes et de les faire accepter par tous. Le domaine des droits de l'homme inclut aussi le droit qu'a tout homme à un meilleur niveau de vie, la question d'une meilleure distribution des richesses ... Ce n'est pas au niveau politique que l'on résoudra ces questions, ainsi que le prouve la campagne qu'a menée Carter, qui s'est heurté très souvent aux réalités politiques. C'est pour cette raison qu'en dernier ressort nous croyons que seule une approche pragmatique comme la nôtre -qui consiste à développer un contexte «droits de l'homme» indépendant de toute analyse politique- aura des chances de porter des fruits.

propos recueillis à Londres
par Daniel SINGLETON



Amnesty compte aujourd'hui quelque 250.000 adhérents répartis dans 134 pays. Nous essayons de recruter des membres actifs puisque nous ne voulons pas dépendre de grosses donations. Bien sûr les 80.000 Livres Sterling du Prix Nobel ont été pour nous un tonique. Nous les avons utilisés pour renforcer les sections formées récemment dans certains pays du Tiers-Monde. Pourtant cette somme, la plus importante donation jamais reçue par Amnesty, ne représentait à l'époque qu'un dixième de notre budget, constitué uniquement des sommes versées par nos adhérents. Nous avons, ces dernières années, grâce à notre bonne santé, pu organiser des campagnes de sensibilisation. L'année passée par exemple notre campagne a eu comme objectif d'attirer l'attention sur le sort des prisonniers d'opinion détenus en

l'état-giscard

L'approche des élections présidentielles multiplie les ouvrages consacrés à Valéry Giscard d'Estaing. Après la «Saga des Giscard» qui décrit l'émergence d'une nouvelle dynastie bourgeoise, voici «La droite absolue» du radical de gauche Schwartzberg qui fait le bilan du septennat écoulé.

Le chef de l'Etat n'est pas ce brillant technocrate libéral, épris de littérature, qu'il aimerait nous faire admirer. «La Saga des Giscard» nous le campe sous les traits d'un fidèle héritier d'une haute bourgeoisie industrielle et «orléaniste», qui depuis trois générations progresse, un pied dans la finance, l'autre dans la politique, et dont l'ambition se résume en un triptyque : avoir un nom, de l'argent et du pouvoir. Avoir un nom : nous avons échappé à «de la Tour fondue», le Conseil d'Etat ayant retrouvé une héritière de ce patronyme, et les Giscard ne purent rallonger leur nom et calmer leur angoisse nobiliaire qu'en 1923, en relevant celui de d'Estaing. Avoir de l'argent : la mariage en 1922 d'Edmond Giscard avec la fille de Jacques Bardoux, un riche protégé des de Wendel, du comité des forges (équivalent du CNPF) fait entrer cette famille de fonctionnaires des finances dans le sérail de la grande bourgeoisie fortunée. Par l'entremise de son beau-père il entre à la BIC, Banque d'Indochine qui en absorbant en 1931 la SFFC (société française financière et commerciale) du banquier Octave Homberg, le «roi de l'Indochine», va mettre les Giscard à la tête d'un véritable empire colonial. Le mariage de Valéry en 1952 avec Anne-Aymone Sauvage de Brantès, descendante du baron Schneider des Forges du Creusot, ne fera que renforcer la fortune familiale. Le pouvoir enfin ; selon l'adage qui veut que lorsque l'on a de l'argent on a le pouvoir. C'est sous le parrainage de son grand-père Bardoux, quelque peu pétainiste autrefois, devenu après guerre député centriste, que Valéry, après de laborieuses études à l'E.N.A. va se lancer dans la politique. Edmond avait écrit un livre «La monarchie intérieure» qui malgré son idéal technocratique laissait transparaître des convictions monarchistes. C'était selon les témoins de l'époque un roya-

liste technocrate. Valéry ayant jugé probablement que le royalisme n'était pas rentable ne sera lui qu'un technocrate et, au pouvoir, se contentera de singer la monarchie. Elu député auvergnat en 56 après avoir tout promis à tout le monde, il entrera par l'entremise de Bardoux comme secrétaire d'Etat aux Finances sous de Gaulle pour terminer comme l'on sait à la présidence de la République en 1974.

Depuis, sept années se sont écoulées et s'annonce l'heure du bilan dont Schwartzberg dans «La droite absolue» fait l'inventaire implacable. Selon l'auteur nous serions en monarchie, la monarchie dont il s'applique à nous conter la légende d'un roi omnipotent. Une étude attentive du siècle de Louis XIV lui aurait pourtant appris que ce roi absolu n'avait pas le quart des pouvoirs de Giscard et que la France était un pays décentralisé à l'extrême dont les franchises et privilèges des villes et des provinces constituaient autant de contre-pouvoirs et de bornes au pouvoir royal. A cet Etat-Giscard que nous appellerons autocratique (1), Schwartzberg oppose la théorie de la séparation des pouvoirs de Montesquieu en omettant d'ajouter que pour ce dernier dans son «Esprit des lois» celle-ci ne pouvait être garantie que par un pouvoir indépendant c'est à dire monarchique.

Son analyse de la concentration des pouvoirs est cependant plus rigoureuse et mérite que l'on s'y arrête. Avec l'arrivée de Giscard en 74 et malgré ses promesses de décentralisation, l'Etat n'a cessé d'accroître son emprise en faisant du Parlement une chambre d'enregistrement, en rognant l'indépendance du pouvoir judiciaire

et en mettant en coupe réglée le «quatrième pouvoir», la presse. La procédure du vote bloqué (couramment utilisée par Barre) et l'accaparement des présidences de commissions permanentes ont empêché l'opposition de jouer un rôle quelconque. En 1979 sur les 121 projets de lois déposés par le gouvernement 69 ont été promulgués. En revanche, sur 190 propositions de loi provenant des parlementaires, 10 seulement l'ont été. La justice avec Peyrefitte et le Conseil de la magistrature a été

mise sous haute surveillance. Enfin la concentration de la presse favorisée par l'Etat, comme pour Hersant, a abouti à de véritables empires de presse (1.800.000 Français achètent chaque jour un quotidien du groupe Hersant). L'audio-visuel n'y a pas échappé. Par l'intermédiaire de la SOFI-RAD, l'Etat contrôle toutes les stations privées. Résultat : une constante érosion des libertés les plus fondamentales.

Cette concentration du pouvoir a en outre favorisé l'émergence d'une classe dirigeante qui a court-circuité le traditionnel cursus honorum parlementaire. Composée de membres de la même origine et de la même formation (les grandes écoles) largement interchangeable, elle occupe les trois pôles de ce qu'il appelle le triangle du pouvoir (la politique, le service public et le secteur privé) et bloque toutes les tentatives de réformes.

Pénétrant dans son analyse de l'Etat-Giscard, Schwartzberg manque cependant d'inspiration dans les moyens de lutter contre la concentration des pouvoirs car il omet dans les causes de cette concentration le «fait majoritaire». Limiter le cumul des mandats, allonger la durée des sessions parlementaires n'empêcheront pas le Pouvoir, fut-il de gauche, d'accaparer tous les pouvoirs. Certains observateurs ont remarqué la démarche «monarchique» de Mitterrand au P.S. ... On n'arrête pas le Pouvoir par de savantes règles constitutionnelles car le fait majoritaire les contournera toutes. Qu'y a-t-il de plus absolu que cette règle majoritaire qui pousse l'Etat-partisan à tout contrôler pour être réélu ? Il faut, dit à juste titre Schwartzberg, «recréer une autorité libre et indépendante qui serve d'abord les besoins des Français». C'est à dire, au sens étymologique mais aussi historique du terme, **absolue**, qui veut dire indépendante...

Hubert BOCQUILLON

Pol Bruno -La Saga des Giscard- Ed. Ramsay- en vente au journal franco 57 F.

R.-G. Schwartzberg -La Droite absolue- Ed. Flammarion. En vente au journal franco 66 F.

On lira aussi, et surtout, le Précis de Foutriquet de Pierre Boutang, prix franco : 45 F.

(1) Autocratie c'est à dire étymologiquement pouvoir de soi-même, synonyme de despotisme, contrairement à la monarchie à propos de laquelle Schwartzberg fait un véritable contre-sens et qui signifie pouvoir d'un seul comme arbitre et non comme despote.



L'Elysée :
une bonne
affaire

L'idéologie française : cette perversité sournoise qui de droite à gauche traverse notre mémoire pour nous vouer au culte obscur de l'origine, à la haine de l'autre, à une xénophobie raciste, Bernard-Henri Lévy a voulu la débusquer dans les textes et les attitudes politiques depuis près d'un siècle. Il a mené son analyse - nous l'avons constaté - avec l'implacabilité d'un juge d'instruction et d'un procureur. Au terme, le réquisitoire paraît accablant, sans appel. Et pourtant... c'est sa logique sans faille qui pourrait céler sa plus grande faiblesse. B-H L. aurait pu se contenter de débusquer une tendance, une part obscure et redoutable qui périodiquement s'affirme par quelque bassesse ou quelque crime. Il n'a pu résister à la tentation de découvrir un système, c'est à dire une totalité englobante et structurante, à laquelle rien n'échappe. C'est là où le bât blesse et nous mord le sentiment de cruelles injustices.

A moins de prendre au sérieux le terme d'inconscient (il écrit en effet « structurée comme un inconscient »), de le concevoir à la mode qu'il déteste, c'est à dire jungienne, et de proclamer d'autorité qu'une structure archétypale fait parler ou délirer Barrès, Maurras, Sorel, Péguy et Bernanos... il n'est pas possible de dénoncer en toute rigueur de terme une idéologie commune à tous. Je suis prêt à le démontrer. La seule échappatoire est bien à partir d'un aspect, d'une tendance, d'une apparence de dénoncer un non-dit qui crierait malgré eux. Mais c'est du même coup gommer, par coup de force, le reste et sans doute l'essentiel d'une pensée, leur gloire méritée et leur honneur.

Pour expliquer cela plus clairement, je prendrai l'exemple de Charles Maurras. Le maître de l'Action française est partout présent dans l'idéologie française, mais rigoureusement jamais dans l'expression de sa pensée essentielle, toujours allusivement. On voit bien pourquoi. Celle-ci contredit absolument presque comme une antithèse parfaite tous les motifs et les arêtes vives de cette idéologie. Le racisme, le concept de race ? Maurras l'a toujours dénoncé, singulièrement à travers Gobineau. Le vitalisme, l'appel aux forces obscures ? Cet amant de la lumière et de la Raison les a toujours eues en horreur, Bergson lui-même qu'il connaissait d'ailleurs fort mal mais qu'il tenait en suspicion pour son anti-intellectualisme, lui qui restait au fond très thomiste ? Voilà, au moins du renfort pour toi, mon cher Bernard ! Il n'est pas jusqu'à sa théorie de la France que Maurras n'ait voulue en démenti formel à l'idéologie française, comme une ouverture à l'universel, le refus de se replier sur une différence inessentielle à l'humanité !

D'autre part, en ce qui concerne l'histoire, il faudrait tout de même prendre garde aux raccourcis trop hatifs a fortiori s'ils blessent l'histoire des idées qui est l'objet du débat. B-H L. a le mérite de montrer que l'intérêt de la 1ère Action française pour la cause ouvrière et même socialiste n'est pas de pure forme. Mais cela ne l'excuse pas de passer sous silence les objections décisives de Maurras à Sorel, qui firent, de l'aveu du premier, échouer l'expérience du cercle Proudhon. Ces objections relatives à la guerre sociale sont en rapport direct avec le vitalisme et l'énergisme soreliens. Pourquoi avoir caché aussi que, malgré une certaine sympathie pour Mussolini, des réticences



par
Gérard
leclerc

Une idéologie française ?

(suite et fin)

fondamentales sont faites dès le départ à propos de la statolâtrie fasciste, de l'embrigadement totalitaire de la jeunesse, à l'heure où un Daladier et un Churchill déclaraient qu'Italiens ils auraient été partisans du duce ! Pourquoi, surtout avoir tu le plus fondamental, le motif d'un antigermanisme qu'il est trop facile de faire passer pour une rudimentaire xénophobie, alors qu'il dénonce la primauté d'un moi racial ?

Je sais ce que Bernard-Henri Lévy répliquera à tout cela. L'Action française et Maurras ont en dépit de tout, affirmé un antisémitisme d'Etat qui a abouti au honteux statut de l'occupation et manifesté en maintes occasions une haine qui les a aveuglés au pire moment du nazisme ! Sur ce point les meilleures réponses maurrassiennes ne valent rien. L'épouvantable holocauste aurait du produire chez les gens d'Action française un ébranlement décisif de l'âme et du cœur, pour comprendre enfin ce peuple juif dans son mystère. Trop souvent, la conversion ne s'est pas faite. On préfère ratiociner et rabâcher. Quelle misère ! Je sais bien que Maurras et les siens ont toujours eu la haine d'Hitler, qu'ils ont été confondus devant l'horreur du génocide. Pourquoi avoir alors prononcé des mots, rabaché des rancunes et manifesté de la frénésie au moment où ce crime irrémissible était perpétré ? Qu'on ne s'étonne pas que la blessure ne puisse jamais se refermer chez les fils des victimes, et qu'ils tentent de trouver des racines à la mesure de ce qui ressemble trop à un délire ... Et pourtant j'ose affirmer que c'était plutôt de l'entêtement. Il était clair que l'antisémitisme d'Etat lorsqu'il entrait dans les faits était horrible. Simone Weil chassée de son enseignement parce que juive... qui effacera jamais cette honte au visage de la France ?

C'est bien la preuve qu'il y eut dans le nationalisme français des ombres qu'il serait fou et même impie de ne pas reconnaître. Est-ce une raison pour le disqualifier définitivement ? Ce

n'en est pas une, en tout cas, pour le rendre responsable de forfaits qui ne sont pas les siens. Ce n'est pas une raison pour régler en quelques lignes le compte d'un Charles Péguy ! Sur l'auteur de *Notre Jeunesse*, j'avoue ne pas comprendre l'acharnement de Bernard-Henri Lévy. Incompatibilité de tempérament, de sensibilité ? Sans doute. Mais quel déchaînement ! Il est des amis et de fort proches qui ne se sentent aucune affinité paysanne, et auxquels le chant des métiers, le goût de la belle ouvrage paraissent niaiseries et archaïsmes imbuables. Mais de là à en faire le lieu de la polémique contre le fascisme ! De même, il doit être permis d'aimer la couleur du monde, l'infinie beauté de la création sans être un suppôt du paganisme ! Tout de même, le cosmos, le monde végétal et animal font parti du socle de notre humanité qui ne se réduit pas pour autant au cosmique et au biologique.

Que Péguy ait été poète de l'incarnation et de l'enracinement, je ne vois pas en quoi cela plaiderait contre son christianisme. Urs Von Balthasar qui est un théologien peu suspect de laxisme a pu faire entre l'auteur du *Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc*, parmi les douze grands génies qui ont donné forme à l'esthétique chrétienne. Je ne vois pas en quoi les quelques pages vengeresses de Bernard-Henri Lévy disqualifieraient le grand chapitre de *La gloire et la Croix* ! Je veux bien que la plume de Péguy ait dérapé une ou deux fois. Mais il n'y a aucune raison sérieuse de nier à sa *race* la beauté de l'arbre de Jessé ou la gloire de la lignée de David. Tout de même, cher Bernard, s'il y a un mystère juif irréductible à travers l'histoire, cela est du aussi à la génération humaine, à la transmission des pères et des mères aux fils et aux filles. Et ce mystère là qui est grand est trahi, bafoué, humilié par les sottises de Gobineau, de Rosenberg ou de la nouvelle droite ...

Mais Péguy ! Et son bergsonisme... non, là non plus, je ne puis être d'accord. Sans être bergsonien, comment ne pas reconnaître son génie philosophique qui provoquait l'admiration de Bergson lui-même, cela n'a rien à voir avec du vitalisme, mais signifiait par exemple le sauvetage du temps proprement humain, et faisait éclater les sottises déterministes de l'époque, en évoquant avant Husserl ce présent originaire qui est le centre et l'agent même et le point de passage du temps. (cf la note conjointe sur M. Descartes). Mais je suis conscient qu'avec ce débat, comme avec celui qu'il faudrait engager sur l'argent, se décide la tenue du grand procès engagé par Bloy, Péguy, Bernanos et quelques autres sur la modernité, le moderne qui avilit, l'argent qui est le sang du pauvre et devient objet de spéculation. Il y a, il est vrai, dans ces pages, l'analyse prophétique du nihilisme contemporain, qui consiste à ne pas croire ce que l'on croit !

Non décidément, cher Bernard-Henri Lévy, je ne pense pas que la part d'ombre de cette tradition française disqualifie à jamais le procès qu'elle tente à notre civilisation. Mais de cela, il nous faudra rediscuter. Bientôt j'espère.

Gérard LECLERC

Bernard-Henri Lévy - *L'idéologie française* - Ed. Grasset. En vente au journal franco 67 F.

françois 1^{er} bâtisseur et mécène

L'historiographie romantique a été particulièrement sévère -Michelet en tête- pour François 1^{er}, accusé d'être un roi léger et débauché. Le livre de Jean Jacquart nuance singulièrement ce noir portrait.

Jean Jacquart reconnaît certes qu'en politique étrangère le roi de France fut souvent brouillon. Retrospectivement le désir d'installer la France dans le Milanais, si contraire à la politique du pré carré que l'historiographie d'Action française a prêtée aux rois de France, apparaît comme parfaitement déraisonnable. Mais c'est oublier que l'Italie a fasciné tous les souverains de l'Europe à commencer par Charles Quint qui y a vu un terrain d'élection pour réaliser ses ambitions.

Jacquart porte un jugement mitigé sur la façon dont François 1^{er} a lutté contre Charles Quint. Il rappelle tout d'abord que celui-ci avait beau être le «prince aux dix-sept couronnes», il ne disposait pas d'un potentiel économique et humain supérieur à celui du roi de France, potentiel au demeurant difficile à mobiliser en raison de la dispersion géographique des états de Charles Quint. Dans ces conditions, que François 1^{er} ne l'ait pas emporté dans sa lutte contre le Habsbourg, est à mettre à son passif.

Du moins, après les imprudences des premières années qui débouchèrent sur Pavie et la captivité du roi, celui-ci devint-il plus posé. Il sut, entre autres, user des talents diplomatiques de sa mère, Louise de Savoie, et eut l'audace de s'allier, à la grande indignation de la chrétienté, avec Soliman le Magnifique.

De même Jacquart retire au roi l'essentiel du mérite des temps heureux connus par la France sous son règne : il montre en effet que le règne de François 1^{er} s'inscrit dans la phase ascendante d'un

cycle à laquelle de 1560 à 1720-1730, va succéder une période de crise. Il reprend là l'analyse qu'Emmanuel Le Roy Ladurie a rendu classique dans «*Les Paysans du Languedoc*» et l'ouvrage de Jacquart se conclut par cette phrase «*ce bouillonnement fécond, ce dynamisme puissant important plus au destin national que les joies et les peines de François de Valois*».

Mais le corps du livre conduit à nuancer pour le moins ce jugement lapidaire. Il y a en effet trois points qui en tout état de cause doivent être laissés à l'actif du Roi-chevalier. D'abord, malgré les dépenses dues aux guerres et l'impécuniosité chronique du Trésor, l'augmentation des tailles n'a pas été supérieure à la progression du revenu agricole.

Ensuite François 1^{er} est un des grands bâtisseurs de l'Etat moderne. Ce roi voyageur ne se laisse pas enfermer dans le carcan doré d'un quelconque Versailles. Il sillonne son royaume, désireux de se rendre compte des problèmes sur le terrain. Mais dans le même temps il met en place cet Etat d'offices que va être la Monarchie d'Ancien Régime. Ces officiers commencent à s'émanciper du pouvoir royal dans la mesure où les offices deviennent héréditaires. Le Parlement de Paris commence déjà à vouloir contrôler le roi. Mais celui-ci le rappelle à l'ordre et il sait montrer, fût-ce par des moyens brutaux et même injustes comme l'affaire Semblançay, qu'il est le seul maître. L'idée d'une unification jacobine de la France, malgré l'édit de Villers-Cotterets, reste cependant étrangère au monarque.



un des grands bâtisseurs de l'Etat moderne

Et surtout François 1^{er} a été un merveilleux mécène qui a stimulé la Renaissance en France. Sa protection a évité à Rabelais pas mal d'ennuis ainsi d'ailleurs qu'aux évangélistes modérés avant que l'affaire «des placards» ne vienne durcir le conflit religieux en France. Et sans François 1^{er}, jamais l'école de Fontainebleau, celle du Primatice et du Rosso, n'aurait vu le jour acclimatant en France le style italianisant. Par ailleurs est-il utile de rappeler que s'il est un roi à qui s'applique le vers de Charles Péguy «la Loire est une reine et les rois l'ont aimée» c'est bien François 1^{er}. Blois, Chambord, Azay-le-Rideau entre autres sont là pour en témoigner. En matière scientifique François 1^{er} témoigne de

la même curiosité d'esprit. Si face à la Sorbonne décadente il n'a pas créé à proprement parler le Collège de France -ce sera l'œuvre d'Henri II- du moins en a-t-il jeté les bases en fondant des chaires autonomes d'abord d'hébreu et de grec, puis de mathématiques, de philosophie, de médecine.

Par delà toutes ses lacunes, ses sautes d'humeur, son inconstance de caractère, François 1^{er} n'en a pas moins fait fructifier l'héritage qu'il avait reçu des mains de Louis XII.

Arnaud FABRE

Jean Jacquart «François 1^{er}» Ed. Fayard. En vente au journal franco 83 F.

demande de documentation

Si ce numéro vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous avons publiés, remplissez le bulletin ci-dessous **sans engagement de votre part**.

Nom : Prénom :
Année de naissance : Profession :
Adresse :

désire recevoir, **sans engagement de ma part** une documentation sur le mouvement royaliste.

Bulletin à retourner :

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS

réagir et vite...

C'est avec beaucoup d'attention que le Comité Directeur de la N.A.R. a examiné les nouvelles dispositions prises il y a trois semaines par le Conseil des ministres au sujet des élections présidentielles.

Ces décisions, dont Bertrand Renouvin a pu écrire dans *Le Quotidien de Paris* du 23 janvier «*qu'elles portaient atteinte à la liberté d'expression et à l'esprit des institutions*», modifient, en les aggravant, les difficultés et les embûches que le gouvernement multiplie pour empêcher la présentation de candidats «hors système».

Hors de toute légalité, le pouvoir a décidé que les signatures de parrainage seraient recueillies sur un formulaire imprimé par ses soins et expédié, à une date choisie par lui, aux élus. Ces derniers devront eux-mêmes retourner par la poste l'imprimé rempli au Conseil constitutionnel. Le candidat et ses représentants perdent ainsi tout contrôle sur le processus, ne sachant ni si tous les maires ont bien reçu les formulaires, ni s'ils l'ont signé, ni s'il l'ont renvoyé, ni si l'envoi est bien arrivé au Conseil constitutionnel...

A un journaliste qui lui faisait remarquer que les candidats, avec ces nouvelles règles, ne pourraient plus savoir s'ils avaient atteint le nombre de signatures nécessaires, M. Bonnet a eu le front de répondre en riant «il le verront bien, en consultant au Journal Officiel la liste des candidats retenus!»

En fait, on assiste pratiquement à la création, contrairement à l'esprit de la constitution, d'une véritable élection primaire sur

un corps électoral particulier ou le bulletin de vote est remplacé par l'imprimé de parrainage.

Face à cette situation nous allons être obligés de fournir un effort supplémentaire. Nous avons à l'heure actuelle 406 promesses de signatures, il faudrait que nous en ayons au moins 800 pour être à l'abri de toute surprise. Les moyens que nous avons mis en œuvre jusqu'à ce jour ne suffiront pas pour cela, et il nous faut contacter la totalité des maires de France pour être sûr d'atteindre cet objectif. La Comité directeur a donc décidé de réaliser une documentation spéciale qui sera envoyée systématiquement à chacun des 40.000 parrains potentiels pour présenter et expliquer la candidature de Bertrand Renouvin.

Inutile de préciser que ceci représente un investissement matériel et financier très important et hors de proportion avec le budget que nous avons précédemment prévu. Il faut donc que nos lecteurs réagissent très vite par leurs souscriptions et leurs dons. D'autant plus vite, que, en raison de l'urgence, nous avons engagé les dépenses sans attendre : la confection des étiquettes-adresses par ordinateur a déjà commencé.

Parallèlement les visites et les coups de téléphone aux maires doivent continuer afin d'annoncer l'arrivée de cette documentation (dans la deuxième quinzaine de février) ou d'en appuyer l'effet quand elle aura été reçue.

Devant l'importance de l'enjeu personne ne doit manquer à son poste.

Yvan AUMONT

notez-le

■ **PARIS - mercredis de la N.A.R.**
Tous les mercredis, conférence débat à 20 h dans les locaux du journal, 17, rue des Petits-Champs (4e étage).

Mercredi 4 février. Conférence-débat par Jean Ebstein-Langevin, avocat à la Cour, sur le thème «La police dans la cité».

Mercredi 11 février. Conférence de Gérard Leclerc : «Science et conscience».

Mercredi 18 février. Conférence-débat par Jérôme Bindé, journaliste, sur le thème «Quel avenir pour l'Italie d'aujourd'hui?».

Les lecteurs de *Royaliste* sont conviés à ces réunions qui leur permettront de prendre contact avec les principaux rédacteurs du journal et les animateurs de nos activités à Paris. Vers 22 heures, à l'issue de la conférence, un repas froid est servi qui permet de poursuivre autour d'un pot les conversations amorcées (participation aux frais du repas : 10 F).

■ **VERSAILLES - YVELINES**
Le 19 février à 20 h45, réunion avec la présence de Bertrand Renouvin, sur le thème «A l'heure des présidentielles, que proposent les royalistes?». La réunion aura lieu au Centre 8, 8 rue Porte du Buc à Versailles (près gare SNCF-Chantiers).

Toute correspondance pour la Fédération des Yvelines est à adresser à NAR - B.P. 120 -78003 Versailles cedex.

■ **ANGERS** - Toute la correspondance destinée à la section d'Angers doit désormais être adressée au local : N.A.R., 4, rue Paul Bert 49000 Angers. La précédente adresse à la Boîte postale n'est plus valable.

■ CALENDRIER DE BERTRAND RENOUVIN

Pour les semaines à venir voici les principaux déplacements prévus par Bertrand Renouvin. Tous les renseignements précis sur ces déplacements peuvent être obtenus auprès de nos sections locales dont les adresses sont données ci-dessous.

Orléans - 4 février - M. Lemaignen, 12, rue Eudoxe Marcille 45000 Orléans

Lyon - 6 février - NAR - B.P.44 69397 Lyon Cedex 3

St Etienne - 7 février -

Le Puy - 7 février - Mme Gousseau B.P. 134 - 42012 St Etienne Cedex

Dol de Bretagne -10 et 11 février. N.A.R. B.P. 2536 - 35025 Rennes Cedex

Brive - Tulle 21 février. M. Vialard, 14, rue Alfred de Musset - 19100 Brive

Nantes - 25 février - NAR B.P. 203 - 44007 Nantes Cedex.

■ SERVICE «LIBRAIRIE»

Dans nos locaux (17, rue des Petits-champs - Paris 1er - 4e étage) fonctionne le «service librairie». Des centaines de titres sont là à votre disposition, aux mêmes prix que dans n'importe quelle librairie. Nous pouvons vous procurer dans les 8 jours tout livre actuellement disponible chez les éditeurs. Nous diffusons également un certain nombre d'ouvrages en exclusivité. Ajoutons à cela «les soldats de plomb de la Vendée militaire» et divers articles royalistes.

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement d'essai de trois mois (30 F), 6 mois (55 F), un an (95 F), de soutien (200 F) *

(*) Encadrez la formule de votre choix.

NOM : Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs 75001 PARIS - C.C.P. ROYALISTE 18 104 06 N Paris

Faut-il craindre Reagan ? La gauche le dit, regrettant l'ancien président qui aurait été, par delà ses hésitations et ses échecs, un défenseur de la cause des droits de l'homme. Au contraire, en Europe et en Amérique latine, la droite salue l'homme neuf qui saura restaurer la puissance des Etats-Unis. Mais peut-on appliquer ainsi nos schémas, toujours marqués par l'idéologie ? A trop écouter les discours électoraux, la politique américaine risque de nous échapper, dans la continuité essentielle de son projet.

Car l'opposition entre Reagan le dur et Carter le tendre a toutes les chances de s'estomper dans les mois qui viennent, l'extrémisme supposé de premier se résorbant, comme l'humanisme du second, dans un solide réalisme. Certes, dans les premières semaines de son mandat, Jimmy Carter voulut considérer les droits de l'homme comme un « absolu ». Face au rival soviétique comme à l'égard de ses protégés latino-américains, il tint à affirmer son souci en recevant Boukovski à la Maison-Blanche et en réduisant l'aide militaire à l'Argentine et à l'Uruguay. Mais les belles paroles du message d'adieu de Carter, qui tentent de manifester la continuité de cette exigence politique et morale, ne peuvent faire oublier que la Maison-Blanche a rapidement privilégié la défense des intérêts américains (1) : en 1977, le Département d'Etat n'a-t-il pas demandé au Congrès de maintenir l'aide à l'Argentine, à l'Iran, au Pérou, à Haïti, tandis qu'en 1978 l'aide militaire à la Corée du Sud augmentait de 77% ? Sans doute Carter avait-il l'intention de donner à l'impérialisme américain un fondement plus « moral », en encourageant, dans les pays soumis, des gouvernements plus « modérés ». Mais le maintien de la domination américaine demeurait l'objectif prioritaire.

QUEL CHANGEMENT ?

L'arrivée de Ronald Reagan ne devrait donc pas entraîner un changement fondamental : la même politique impérialiste sera poursuivie, mais cette fois avec bonne conscience et ouvertement. Le nouveau Président ne changera pas la face du monde : certes, la tendance est à la fermeté, à la recherche de plus de puissance. Mais les négociations sur les armements reprendront avec les Soviétiques, qui ont bien accueilli l'élection de Reagan. Mais la prudence commandera les relations avec l'Iran qui, chargé de tous les crimes, ne doit pas pour autant passer dans le camp adverse. Les dépenses d'armement seront augmentées, mais le principe en avait déjà été admis par



par
bertrand
renouvin

craindre reagan ?

Carter pour l'exercice 1981-1982. Quant à la politique de Camp David, elle devrait être poursuivie, après les élections israéliennes. Ainsi, rien ne permet d'envisager une modification brutale des équilibres mondiaux.

Cela ne signifie pas, cependant, qu'il faille regarder l'arrivée de Reagan au pouvoir avec sérénité. Même si l'extrémisme de la nouvelle équipe se transforme aujourd'hui en une simple, claire et ferme défense d'intérêts toujours identiques, les Etats-Unis risquent de peser encore plus lourdement sur les pays qui leur sont soumis. En Europe bien sûr, que Reagan voudrait reprendre en mains, en brandissant comme d'habitude la menace des chars russes. Mais aussi, et dès à présent, en Amérique latine. C'est là que le changement se fera le plus cruellement sentir. Sans chercher à mettre fin au régime des tortionnaires argentins et chiliens, Carter avait tout de même laissé la révolution sandiniste s'accomplir, et favorisé, par exemple, une évolution libérale au Salvador.

Politique timide, qui ne faisait guère reculer l'horreur : comment oublier les dix mille assassinats commis au Salvador en 1980, l'exécution, au Guatemala, de centaines de personnalités, et la politique de répression ouvrière et d'élimination physique appliquée en Bolivie ? Un espoir ténu demeurait cependant, qui est aujourd'hui détruit. La référence aux droits de l'homme est écartée, l'aide américaine à la junte salvadorienne a été rétablie dès le 13 janvier, le Nicaragua est menacé par les bandes somozistes : par-

tout la subversion et la terreur sont à l'ordre du jour, pour que triomphe la pax americana.

LE JEU DE LA FRANCE

Et la France ? Comparé à celui des nations martyres d'Amérique latine, son sort paraît bien doux. Mais il importe qu'elle conserve sa pleine liberté, sans laquelle notre pays ne pourrait avoir de projet diplomatique et de politique d'aide aux nations opprimées par les impérialismes. Il convient en effet de rappeler à ceux qui se réjouissent de l'élection de Reagan parce qu'ils en attendent une plus grande sécurité, que les Etats-Unis n'ont cessé d'être pour nous le principal danger. Au risque de choquer, il faut dire à nouveau que l'impérialisme soviétique, évidemment détestable, représente seulement une menace militaire, que notre force de dissuasion est en mesure d'écarter. En revanche, l'impérialisme américain fait peser sur notre pays la menace d'une aliénation politique, économique et culturelle :

— les Etats-Unis ont toujours conçu l'Alliance atlantique sous leur direction exclusive et pour le service des intérêts américains en Europe et dans le monde.

— l'emprise économique américaine n'a cessé de se renforcer dans notre pays, que ce soit pas le contrôle direct des entreprises ou par l'effet de la stratégie perverse des multinationales.

— la diffusion massive de la culture américaine et l'imitation forcée de ce prétendu modèle conduit à une disparition progressive de notre identité.

Une volonté de puissance est à l'œuvre, violente en Amérique latine, insidieuse et facilement acceptée ici, mais partout destructrice de la liberté. Rien n'est plus urgent que de s'y opposer. Le général de Gaulle avait montré qu'une telle résistance était possible, en France et dans les nations opprimées. Il ne serait pas difficile de reprendre son projet. Mais celui-ci n'est plus aujourd'hui que le prétexte des mièvres discours présidentiels, et la campagne électorale ne nous dira rien des intentions d'une gauche toujours tentée par l'atlantisme. Fascinée, mollement consentante ou oublieuse de l'essentiel, la presque totalité de la classe politique consent à la colonisation de son pays. C'est grave pour nous. Et c'est grave pour les peuples soumis à l'impérialisme, qui attendent autre chose de notre pays.

Bertrand RENOUVIN

(1) Voir *Le Monde* diplomatique de novembre 80.
(2) Cf l'excellent ouvrage de Jacques Thibaut : *La France colonisée*.